



Commune de
LAVEY-MORCLES

Préavis de la Municipalité
Au Conseil communal

N° 04/2023

Projet de budget pour l'année 2024

Lavey-Village, le 24 octobre 2023

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant du projet de budget pour l'année 2024.

Préambule

Chaque année, l'élaboration du budget constitue un exercice délicat, alliant la prudence dans l'évaluation des recettes et la précision dans l'estimation des dépenses prévisionnelles. Il est essentiel de rappeler que la plupart des postes budgétaires sont dictés par des obligations légales et des dépenses essentielles au bon fonctionnement de la Commune. Les projets peuvent être prévus à l'avance ou surgir en réponse à des événements économiques ou environnementaux changeants. La Municipalité doit être en mesure d'anticiper certaines dépenses en se basant sur des prévisions et des risques tels que l'augmentation des prix des matières premières ou de l'énergie.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, la marge d'autofinancement de notre commune affiche une valeur négative. Cela signifie que les revenus de la commune sont inférieurs à ses dépenses courantes pour l'exercice financier en prévision. Bien que cela puisse sembler préoccupant, il est essentiel de comprendre que cette situation est exceptionnelle et ne reflète pas une tendance à long terme.

La gestion des comptes de la commune demeure maîtrisée et responsable, et cet écart financier est principalement dû à des facteurs spécifiques, telle la conjonction de la baisse des recettes et de l'augmentation des charges péréquatives et cantonales, qui ont influencé notre situation financière cette année. Malgré cette situation problématique à court terme, la Municipalité reste déterminée à jouer son rôle de collectivité en renonçant à l'austérité, consciente des difficultés économiques que traverse tout le canton. Nous proposons, entre autres, de puiser dans certaines réserves, en particulier dans les secteurs du tourisme, de la prévention des incendies et des services liés à l'eau. Il est crucial de reconnaître qu'il est tout aussi important d'utiliser les fonds lorsque cela est nécessaire ou lorsque de nouveaux projets se présentent, que de les accumuler.

Bases légales

Conformément à l'article 18, al. 2 du Règlement du Conseil communal, ce dernier délibère sur le projet de budget et les comptes. Les articles 91 et suivants du même règlement traitent des délais relatifs au budget.

Le présent projet est établi conformément au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), ainsi qu'aux directives et au plan comptable du Département des institutions et des relations extérieures.

Synthèse

Le projet de budget de la caisse communale pour l'exercice 2024 se résume comme suit :

Classe nature	Opération	Désignation	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
4	+	Total produits	4'141'457	3'920'263	4'522'079
3	-	Total charges	4'566'000	4'167'171	4'424'571
	=	Solde de fonctionnement	-424'543	-246'908	97'508
48	-	Prélèvements sur les réserves	218'900	217'800	107'197
332	+	Amortissements supplémentaires	29'300	37'100	15'100
38	+	Attribution aux réserves	178'800	187'900	175'034
330	+	Amortissements du patrimoine financier	28'640	32'376	80'528
331	+	Amortissements du patrimoine administratif	378'399	390'886	756'955
	=	Marge d'autofinancement	-28'304	183'554	1'017'929

Notons que :

- Les produits augmentent d'environ Fr. 221'100.-
- Les charges augmentent d'environ Fr. 398'800.-.
- Les prélèvements sur les réserves sont stables.
- Les amortissements se maintiennent à un niveau élevé.

Points particuliers

Certains postes nécessitent des explications particulières, que ce soit sur l'ampleur des variations, l'évolution ou au niveau de l'intention politique.

1. Traitements – de manière générale (11.3011, 16.3011, 20.3011, 42.3011, 43.3011, 352.3011, 353.3011, 354.3011, 58.3011, 58.3012, 60.3011)

La masse salariale augmente de Fr. 523'200.- en 2023 à Fr. 626'600.- pour l'année 2024. Cette augmentation est le résultat d'une série de décisions prises dans le but de maintenir et d'améliorer la qualité des services que notre commune offre à ses habitants.

Tout d'abord, l'adaptation de certains salaires au sein du personnel communal est une mesure essentielle. Nous croyons fermement en la reconnaissance et la valorisation du travail effectué et de la loyauté de nos employés. Ainsi, cette augmentation salariale vise à récompenser le mérite et la fidélité de ceux qui servent notre communauté de manière exemplaire.

De plus, notre commune est confrontée à une croissance constante du nombre de dossiers techniques, devenant à la fois plus nombreux et plus complexes. C'est pourquoi nous avons décidé de créer un nouveau poste de technicien communal. Ce professionnel contribuera à gérer efficacement ces dossiers, garantissant ainsi la continuité de nos opérations et la satisfaction de nos citoyens.

Enfin, l'indexation des salaires de 2 % est une mesure destinée à faire face à l'augmentation du coût de la vie. Elle vise à assurer que notre personnel puisse maintenir son niveau de vie et à attirer des personnes qualifiées pour servir au mieux notre commune.

Toutes ces décisions budgétaires sont prises dans un souci de préservation et d'amélioration de la qualité de vie de nos employés. Nous restons déterminés à gérer nos ressources de manière responsable et transparente, tout en veillant à ce que notre commune continue de prospérer.

2. STEP SA – Ordures ménagères et décharge – Réseaux d’égout, d’épuration (45.3526.1 – 46.3526)

La construction de la nouvelle déchetterie à St-Maurice est un projet crucial, qui répond à nos responsabilités en matière d’environnement et de gestion des déchets. Cependant, ce projet génère naturellement des charges budgétaires supplémentaires, notamment en termes d’investissement initial, de maintenance, et d’opérations liées à la gestion des déchets.

Par ailleurs, nous sommes également en phase d’étude pour un projet de construction d’une station d’épuration des eaux usées (STEP) commune à Monthey (FuturoSTEP). Ce projet, bien que prometteur du point de vue de l’environnement, est encore en cours d’évaluation et de planification. À ce stade, il n’est pas possible d’émettre des prévisions précises quant à son impact financier sur le budget communal.

Nous tenons à souligner que l’ensemble de ces projets est conçu dans l’intérêt de la durabilité de notre commune et de la qualité de vie de nos citoyens. Cependant, la gestion financière responsable est primordiale, et nous surveillons de près l’évolution des coûts et des financements potentiels pour garantir que ces projets restent viables et abordables pour la commune.

3. Charges d’électricité – (351.3123-352.3123-352.3124-353.3122-353.3123-354.3123-354.3124-355.3123-358.3123-50.3123-50.3124-58.3122.1-58.3122.2-58.3123.1-58.3123.2-81.3123-82.3123)

Le coût des énergies est en perpétuelle évolution et des augmentations sont encore prévues prochainement. La Municipalité a tenté d’estimer au mieux les coûts futurs tout en étant consciente qu’elle est peu armée face aux nombreux facteurs qui peuvent encore jouer sur la volatilité des prix. Nous espérons que la situation s’apaisera et que nous retrouverons un semblant de normalité, mais nul ne peut pour l’heure prédire l’avenir. Nous avons souhaité être prudents sur le budget, même si nous avons pris en considération l’installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de l’administration communale, ainsi que l’installation d’un chauffage à pellets pour la salle polyvalente et le collège.

4.- Frais de chauffage – (352.3124 -353.3122 – 354.3124)

La validation des préavis N°11/2021 et N°13/2021 devraient permettre une baisse du coût des frais de chauffage pour la maison de commune, la salle polyvalente et le collège. Cependant, même si des calculs estimatifs nous rassurent en ce sens, pour le budget 2024 nous avons souhaité rester prudents en attendant de connaître la consommation effective après la mise en place des nouvelles installations dans les 3 bâtiments. Le marché des énergies étant fortement instable en ce moment, il nous est difficile d’être plus précis dans nos estimations.

5.- Participation communale à l’aide sociale – (72.3515)

La participation à la cohésion sociale affiche une prévision en hausse de CHF 120'000.- en rapport avec le budget 2023 selon les chiffres transmis par l’Etat de Vaud. L’explication provient de la hausse des impôts définitifs 2022 touchés par la commune sous forme de droits de mutation, impôt sur successions et donation ainsi que l’impôt sur les gains immobiliers. Le protocole d’accord signé le 25 août 2020 entre le canton et l’Union des communes vaudoises (UCV) et l’allocation supplémentaire accordée par le Canton lors du bouclage des comptes 2021 pour accélérer le rééquilibrage financier entre le Canton et les communes ont été pris en considération.

Liste des emprunts

Etablissement	Date	Taux	Emprunt	Dû à ce jour	Amortissement	Immeuble/remarque
CPEV	2020 - 2023	0.00	850'000	850'000	Sans	Salle polyvalente
PostFinance	2015 - 2025	0.55	975'000	550'000	50'000	Maison de commune et Collège
PostFinance	2017 - 2027	0.66	2'000'000	1'610'000	65'000	PGEE/PDDE Plambuit et Eglises
PostFinance	2019 - 2029	0.35	1'597'000	1'385'000	53'000	PGEE/PDDE Borbeux
			5'422'000	4'395'000	168'000	

Variations importantes

Certains gros postes impactent l'équilibre entre les charges et les recettes. Les tableaux ci-après reprennent les variations les plus importantes en comparaison avec le budget 2023. Ils donnent une clé de lecture supplémentaire aux éléments présents dans le préavis. Les explications sur ces tableaux figurent dans les annexes.

Augmentations de charges les plus importantes (seuil à Fr. 10'000.-)

N° de compte	Libellé	Budget 2024	Budget 2023	Ecart 2024-2023
16.3114	Achat mach. et mat. exploitation	15'000	1'500	13'500
22.3529	Alimentation du fonds de péréquation	433'454	414'707	18'747
33.3141	Entretien des chalets	35'000	5'000	30'000
352.3011	Traitements SP	64'100	47'000	17'100
352.3141	Entretien du bâtiment	19'000	6'000	13'000
352.3223	Intérêts dette long terme	20'400	2'125	18'275
41.3185	Honoraires et frais d'expertise	30'000	15'000	15'000
42.3011	Traitements Technique	31'200	0	31'200
42.3185.1	Bureau technique	15'000	4'000	11'000
43.3011	Traitements Route	202'000	153'400	48'600
43.3163	Locations de véhicules et frais de leasing	16'200	5'000	11'200
45.3526.1	Frais déchetterie et compostage STEP	74'500	63'500	11'000
46.3520	Futurostep	10'000	0	10'000
51.3522.2	Participation à l'enseignement - St-Maurice et autres	158'000	142'300	15'700
71.3199	AJE	209'000	192'300	16'700
72.3515	Part. communale aide sociale	443'700	323'713	119'987
81.3189	Fontainier et travaux de tiers	20'000	10'000	10'000
Total des variations les plus importantes (hors amortissements et réserves)				411'009

Diminutions de charges les plus importantes (seuil à Fr. 10'000.-)

N° de compte	Libellé	Budget 2024	Budget 2023	Ecart 2024-2023
11.3650	Aide et dons divers	10'000	20'000	-10'000
63.3524	Part. charges hyg. & santé pub.	300	11'350	-11'050
65.3141	Entretien du bâtiment	0	23'000	-23'000
82.3123	Eclairage public – consommation	12'000	22'500	-10'500
Total des variations les plus importantes (hors amortissements et réserves)				-54'550

Augmentations de recettes les plus importantes (seuil à Fr. 10'000.-)

N° de compte	Libellé	Budget 2024	Budget 2023	Ecart 2024-2023
21.4002	Impôt sur la fortune	-190'000	-170'000	20'000
21.4040	Droits de mutation	-20'000	0	20'000
21.4050	Impôt s/successions-donations	-80'000	-2'000	78'000
21.4411	Impôts/les gains immobiliers	-100'000	10'000	90'000
43.4390	Recettes diverses	-15'600	-600	15'000
51.4522	Part. Commune Bex ch. enseignement	-12'000	-1'500	10'500
Total des variations les plus importantes (hors amortissements et réserves)				233'500

Diminutions de recettes les plus importantes (seuil à Fr. 10'000.-)

N° de compte	Libellé	Budget 2024	Budget 2023	Ecart 2024-2023
21.4001	Impôt sur le revenu	-1'090'000	-1'130'000	-40'000
21.4003	Impôt à la source	-29'000	-40'000	-11'000
Total des variations les plus importantes (hors amortissements et réserves)				-51'000

Ces tableaux montrent que peu d'éléments sont du ressort exclusif de la Municipalité. Il s'agit pour l'essentiel d'évolutions conjoncturelles et légales/réglementaires. Il faut également mentionner que l'estimation des recettes fiscales a été établie de manière prudente.

Investissements et amortissements

Le tableau des investissements ci-dessous doit être présenté en même temps que le budget mais n'est pas soumis à décision.

Objet	Préavis	Crédit accordé net	Total investis-	Amortis-
			sement net	
			Projet terminé	2024
Patrimoine financier				
Réfection ancien arsenal Praz-Riond (10 ans)	14/2017	28'000.00	21'970.80	-2'200.00
Réfection toit Chalet Plan Essert (10 ans)	06/2018	35'000.00	34'408.35	-3'440.00
Sous-total patrimoine financier		63'000.00	56'379.15	-5'640.00
Patrimoine administratif				
Réfection rtes Toveyres et cimetièrre (10 ans)	03/2015	90'000.00	76'539.95	-7'700.00
Crédit d'étude aménagement urbain (5 ans)	10/2015	60'000.00	82'499.70	-15'700.00
Crédit d'étude révision PGA (10 ans)	09/2015	105'000.00	161'711.35	-12'500.00
Réfection mur soutènement Morcles (10 ans)	11/2017	125'000.00	68'235.15	-7'400.00
Aménagement d'un trottoir vers Plambuit (30 ans)	01/2021	355'000.00	155'016.35*	-4'200.00
Maison de Commune (30 ans)				-25'500.00
Maison de Commune PAC (15 ans)	11/2021	58'400.00	64'313.70	-3'900.00
Amélioration Place de Jeux Communale (5 ans)	10/2022	35'000.00	36'983.05	-7'300.00
Collège (30 ans) (dernier amortissement)				-7'999.00
Collège rempl. Chaudière + assainissement (20 ans)	13/2021	160'700.00		-8'000.00
Salle polyvalente Chaudière (20 ans)	13/2021	153'300.00		-7'600.00
Temple (30 ans)	01/2017	466'623.00	403'449.79	-13'300.00
Local Morcles (10 ans)	07/2015	69'720.00	78'542.90	-7'800.00
Chalet Brûlé (30 ans)	08/2015	150'000.00	141'034.48	-4'700.00
Adduction eau potable années 1 à 3 (30 ans)				-28'000.00
Adduction eau/égouts/épuration années 4 à 6 (30 ans)				-3'700.00
Déplacement conduite eau potable LLB (30 ans)	01/2013	61'200.00	54'312.18	-2'000.00
Amélioration approvisionnement en eau Eslex (30 ans)	20/2015	240'000.00	243'805.25	-8'500.00
PGEE/PDDE Plambuit/Bex (30 ans)	22/2015	1'486'750.00	1'274'446.09	-42'800.00
PGEE/PDDE Borbeux (30 ans)	03/2017	3'646'000.00	3'006'927.76	-65'200.00
PGEE/PDDE Rue Centrale (30 ans)	08/2019	1'465'000.00	1'520'719.37	-48'900.00
PGEE/PDDE Centre Lavey-Village (30 ans)	04/2022			-
PDDE Lavey-les-Bains (30 ans)	04/2017	486'530.00	319'501.77	-10'000.00
Caserne (30 ans)	12/2017	226'265.00	197'113.95	-6'500.00
Amélioration éclairage public (10 ans)	04/2019	220'000.00		-18'800.00
Sous-total patrimoine administratif		9'821'488.00	7'665'822.74	-367'999.00
Total financier + administratif		9'884'488.00	7'722'201.89	-373'639.00
Subventions et participations				
Eglise (10 ans)	01/2017	250'000.00	363'171.96	-39'700.00

D'autres dépenses sont envisagées et feront l'objet de préavis. En l'état, il n'est pas possible d'articuler des chiffres. Mentionnons :

- Travaux à Morcles (phase 2),
- Aménagement de la Route Neuve,
- Création d'une passerelle au-dessus du Canal de Fuite.

*Aménagement d'un trottoir vers Plambuit : décompte final en cours.

*Maison de commune PAC : en attente dernière subvention à recevoir.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 04/2023 du 24 octobre 2023;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'adopter le budget de la caisse communale pour l'année 2024 tel que présenté.

Adopté en séance de la Municipalité le 31 octobre 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : Le Secrétaire :

Mario Da Silva

Mentor Citaku